

ATTESTATION DE FORMATION

Monsieur ATIA Abdalla né le 15/11/1992

a suivi la formation préalable

AMIANTE SOUS-SECTION 4 Opérateur de Chantier

Travaux pouvant exposer le salarié aux risques amiante

Activités définies à l'article R. 4412-144 du code du travail

Intitulé : **FORMATION PREALABLE** OPERATEUR DE CHANTIER: Amiante Sous-Section 4

JORF du 7 mars 2012 - Texte n°15 - Arrêté du 23 février 2 NOR: ETST1202033A

N° CERTIFICAT STAGIAIRE : OC-FP-2018-00092

FORMATION DELIVREE du 16/04/18 au 17/04/18

Par M. Matthieu FAUJEAU Formateur en sous-section 4

VALIDITE DU 17/04/2018 AU 17/04/2021

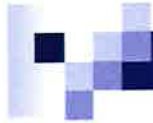
A Bobigny, le 17/04/2018

Jean-Christophe WERLI
Président



Matthieu FAUJEAU
Formateur





OBJECTIF DE LA FORMATION

- – connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;
- – être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- – être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- – être capable d'appliquer un mode opératoire.

ATTESTATION DE FORMATION

Monsieur NASAR Mahmoud né le 05/11/1989

a suivi la formation préalable

AMIANTE SOUS-SECTION 4 Opérateur de Chantier

Travaux pouvant exposer le salarié aux risques amiante

Activités définies à l'article R. 4412-144 du code du travail

Intitulé : **FORMATION PREALABLE** OPERATEUR DE CHANTIER: Amiante Sous-Section 4

JORF du 7 mars 2012 - Texte n°15 - Arrêté du 23 février 2 NOR: ETST1202033A

N° CERTIFICAT STAGIAIRE : OC-FP-2018-00093

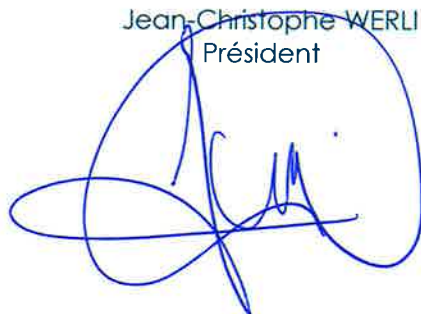
FORMATION DELIVREE du 16/04/18 au 17/04/18

Par M. Matthieu FAUJEAU Formateur en sous-section 4

VALIDITE DU 17/04/2018 AU 17/04/2021

A Bobigny, le 17/04/2018

Jean-Christophe WERLI
Président



Matthieu FAUJEAU
Formateur





OBJECTIF DE LA FORMATION

- – connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;
- – être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- – être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- – être capable d'appliquer un mode opératoire.

FIXE
01.43.93.22.73

GSM
06.59.34.64.17

FAX
09.81.70.97.21

SIÈGE SOCIAL

22 Avenue de la Division Leclerc
93000 Bobigny

MAIL

formation@bureaupreventicas.com

SITE WEB www.bureaupreventicas.fr

Fait à Bobigny, le 18/07/2018

**ATTESTATION DE FIN DE STAGE
FORMATION AUX RISQUES AMIANTE SOUS-SECTION 4**

Je soussigné, Monsieur **Jean Christophe WERLI**, représentant légal de la SAS **BUREAU PREVENTICAS**, enregistrée sous le numéro 524 475 472 00048 au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, et sous le numéro 11 9306071 93 auprès de la DIRECCTE, atteste que **Monsieur Thameur NASR** a suivi la formation suivante :

- **Intitulé de l'action : Amiante Sous Section 4 – Encadrant Cumul de Fonctions**
- **Dates initiales : du 24/05/2018 au 25/05/2018 puis du 16/07/2018 au 18/07/2018**
- **Durée : 5 jours, soit 35 heures**

Nota Bene : L'attestation de compétences en Sous Section 4 est en cours d'édition par l'organisme de formation.

Jean Christophe WERLI
Président

bureaupreventicas

SIRET 524 475 472 00048 - RCS BOBIGNY 524 475 472
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 0524 475 472
n° d'identification fiscale : 11 93 06071 93
Siège social : 22 Avenue de la Division Leclerc 93000 Bobigny
Tél : 01.43.93.22.73
Mail: contact@bureaupreventicas.com
Site: www.bureaupreventicas.fr